

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVI^e Année.

N^o 12.

Décembre 1891

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse tenue le 29 novembre 1891 à Genève.

La séance a lieu dans la salle du Grand Conseil à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le colonel-brigadier Camille Favre, président du Comité central.

M. le président ouvre la séance en remerciant les délégués de s'être rendus avec empressement à l'appel du Comité central. Il rappelle l'importante question des exercices de tir de l'infanterie qui est à l'ordre du jour de la séance et remercie la commission présidée par M. le lieutenant-colonel Geilinger de son consciencieux travail. Il explique que si la Société des officiers n'a pas eu ces derniers temps à se préoccuper de nombreuses questions, il ne faut pas en conclure que l'armée soit dans un état de stabilité parfaite. Nous sommes au contraire à la veille d'une réorganisation très complète ; mais ce travail de réforme a été pris en mains par nos autorités militaires dans lesquelles les officiers suisses ont pleine confiance.

Fonctionnent comme secrétaires M. le capitaine Le Fort, secrétaire du comité central, et M. le 1^{er} lieutenant Rufer (Bienne).

M. le lieutenant-colonel Frêne (Berne) veut bien remplir les fonctions de traducteur, MM. les capitaines Stauffer et de Montmollin sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1^o Vérification des pouvoirs.
- 2^o Rapport du Comité central.
- 3^o Rapport du caissier. Questions financières.
- 4^o Nomination de deux vérificateurs des comptes.
- 5^o Choix du jury pour le concours.
- 6^o Rapport de la commission chargée d'étudier les modifications à apporter aux exercices de tir de l'infanterie.